

23G10

Rannie Lake

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Substance extraite**  
A Argile, B Sable de silice, C Calcaire, D Pierre d'argillite, E Sphère de silice, G Gravier, H Indurimé, I Terre grasse, J Pierre d'argillite, K Moraine, L Terre noire, O Sphère, P Pierre concassée, R Mélange miniers, S Sable, T Toute, U Autre, X Calotte

**Statut de site d'extraction**  
Cj Ouvert sous conditions, Ci Ouvert, Fj Fermé, Nj Non autorisé, Tj En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périmètre urbain  
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
Territoire où le droit de jachonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**  
Entente Piigonan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
Nissanan de Bétiampite, Essipik, Mashewiatsh, Nutsapikuan

**Frontières**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 24°50' orient avec une variation annuelle décroissante de 7,5".  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

